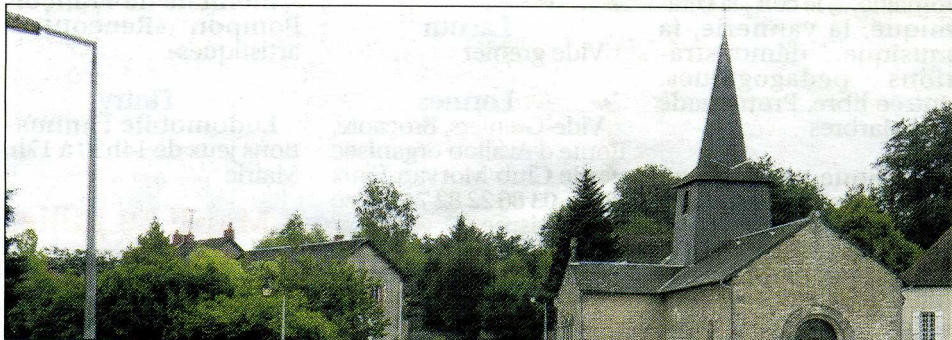


Communauté de Communes Arroux Mesvrin (C.C.A.M)

Vers une fusion de la C.C.A.M avec la C.C.B.V.A



Le projet de S.D.C.I prévoit l'intégration des communes de Brion (en photo) et de Laizy à la Communauté de Communes

Lors du conseil communautaire du 6 juillet dernier, les délégués de la C.C.A.M ont débattu autour du Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I). Celui-ci prévoit dans sa fiche d'action n°15 la fusion de la Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux (C.C.B.V.A) avec la C.C.A.M, l'intégration des communes isolées de Laizy et Brion et la sortie des communes de Charmoy et Toulon sur Arroux. Le Président M. Christian Gillot a souligné le caractère précipité de la concertation engagée avec les Elus et le calendrier fixé par le dispositif réglementaire, alors même que les services de l'Etat ne peuvent fournir aucun élément budgétaire et fiscal nécessaires aux prises de décisions. Le projet de schéma a été soumis à l'avis des organes

délibérants des Communes et structures intercommunales concernées par un courrier de Monsieur le Préfet en date du 17 Mai 2011. Il est possible pour chaque organe délibérant de formuler une proposition d'amendement circonstancié au projet. En conséquence, les délégués communautaires après délibération, ont décidé d'amender la proposition formulée dans la fiche n°15 de la façon suivante : « le projet prévoit la fusion de la Communauté de Communes Arroux Mesvrin avec la Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux, l'intégration des communes isolées Laizy et Brion, la « réintégration » de Toulon-sur-Arroux et l'éventuelle sortie de Charmoy ». Les délégués estiment que le territoire rural ainsi défini ici présente une cohérence géographique, démographique, économique, et

composé de pôles homogènes composant des strates financières équivalentes. La C.D.C.I devra rendre un avis dans un délai de quatre mois, la loi imposant également l'arrêt du Schéma par le Préfet le 31 décembre 2011 au plus tard. Les communes se regrouperont au sein d'un Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) de type rural autour de pôles homogènes en termes démographiques (Toulon, Étang, Vallée du Mesvrin), ce qui constituera un ensemble cohérent de plus de 10 000 habitants. Cette structure établira des conventionnements avec les villes urbaines proches. Considérant sa spécificité rurale, l'axe de développement principal de cette communauté de communes sera orienté vers les services aux habitants.